

Votants : 75
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 8 novembre 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 19 novembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 18 novembre 2019

FINANCES ET FISCALITE – AMORTISSEMENT DES BIENS INCORPORELS ET CORPORELS LIES A L'ACTIVITE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS (INSTRUCTION M43)

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Yamina BOUDAHMANI, Luc DELAGARDE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Fabrice DESCAMPS à Marie-Paule MILLASSEAU, Guillaume JUIN à Christine HYPEAU, Serge MORIN à Monique JOHNSON, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Florent SIMMONET à Sylvette RIMBAUD, Dominique SIX à Jeanine BARBOTIN

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Pascal DUFORESTEL, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jean-Pierre MIGAULT, Adrien PROUST, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Luc DELAGARDE, Fabrice DESCAMPS, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Serge MORIN, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Florent SIMMONET, Dominique SIX

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 18 NOVEMBRE 2019

FINANCES ET FISCALITE – AMORTISSEMENT DES BIENS INCORPORELS ET CORPORELS LIES A L'ACTIVITE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS (INSTRUCTION M43)

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la circulaire interministérielle du 30 mai 1997 relative à la norme comptable applicable aux services publics de transports de personnes,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 qui précisent que lesdits services publics « doivent pratiquer l'amortissement sur l'ensemble de leurs biens immobilisés »,

Vu les délibérations n°C-6-02-2014 du 24 février 2014 et n°C-19-12-2014 du 15 décembre 2014 du conseil d'agglomération relatives à la durée d'amortissement des biens corporels et incorporels liés à l'activité du budget annexe « Transports urbains »,

Vu la délibération n°C-20-06-2017 du 26 juin 2017 fixant la durée d'amortissement des biens corporels et incorporels liés à l'activité du budget annexe « Transports urbains » et notamment la durée d'amortissement des équipements embarqués dans les véhicules de plus de 3,5 tonnes,

Vu la délibération du 25 juin 2018 fixant les durées d'amortissement des vélos et trottinettes à assistance électrique,

Considérant que les adjonctions réalisées sur les véhicules (boîte de vitesse, rétrofitage, habillage...) s'amortissent sur la même durée que les véhicules auxquels elles sont liées,

Considérant que ces adjonctions peuvent intervenir plusieurs années après l'acquisition des véhicules,

Considérant que, lors de la cession du véhicule, toute adjonction doit parallèlement être sortie de l'actif en suivant le budget Principal,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la mise en adéquation de l'amortissement comptable des adjonctions inhérentes aux véhicules (boite de vitesse, rétrofitage, habillage...) avec la durée résiduelle d'amortissement des véhicules auxquels elles sont liées ;
- Approuver l'application de cette disposition pour les adjonctions acquises à compter du 1er janvier 2020.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué